

Grand Paris SEINE & OISE  
Immeuble Autoneum  
Rue des Chevries  
78410 AUBERGENVILLE  
A l'attention de Gilles LÉCOLE  
Vice-président délégué à l'eau  
et à l'assainissement

A Saint-Denis, le 28 mars 2023

Objet : Réponse courrier du 23/01/2023 – Création d'une unité de traitement des pesticides pour Achères

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 23 janvier 2023 ainsi qu'à l'échange du 15 février avec mon équipe concernant l'objet repris en référence.

Vous nous avez indiqué vouloir implanter l'unité de traitement au sein du site d'Achères Grand Cormier.

Le site ferroviaire d'Achères Grand Cormier ne nous paraît pas le mieux indiqué pour le projet que vous souhaitez développer.

L'accord sur sa mutabilité au regard de l'usage actuel et à venir par les différentes Sociétés Anonymes Ferroviaires semble donc difficilement envisageable.

Ce site est actuellement occupé par de nombreuses entités ferroviaires. Il est par ailleurs identifié comme foncier potentiel pour le développement de projets ferroviaires.

Il s'agit d'un site dont l'accès est complexe et pour lequel l'ajout des passages poids lourds au flux actuel serait accidentogène.

Je note également qu'une traversée sous voies serait nécessaire pour votre installation.

Ce type de forage est soumis à des contraintes de chantier très fortes visant à écarter tout risque de perturbation de la sécurité de l'exploitation ferroviaire et de détérioration des infrastructures.

Une Mission de Sécurité Ferroviaire auprès de SNCF Réseau serait donc nécessaire pour ce type de travaux avant toute validation du projet.

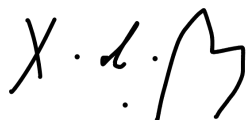
Nous tenons à vous prévenir que ces études, qui restent à la charge du demandeur, sont coûteuses et conduites à des prescriptions techniques pendant la phase travaux très contraignantes : ITC (Interruption Temporaire de Circulation), LTV (Limitation Temporaire de Vitesse) ...

Ces prescriptions engendrent également un coût important en phase travaux et les délais pour obtenir ces mesures de sécurité ferroviaire peuvent aller jusqu'à 5 ans.

Enfin, la protection de la forêt est assurée par l'Office National des Forêts, il nous semble donc préférable de se rapprocher d'eux dans un premier temps (avant d'engager des frais) afin d'obtenir leur aval pour la traversée de cet espace boisé.

Je reste à votre disposition si vous souhaitez échanger sur le sujet,

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'X', a dot, a small 'd', another dot, and a large, sweeping 'B'.

Xavier MOREAU DE BELLAING  
Directeur du Département